



ART-CHIC-TECH

Bulletin d'informations de l'Ordre des Architectes du Burkina

**BÂTIR AVEC DES
PROFESSIONNELS**

ALLIANZ MULTIRISQUE HABITATION

TRANQUILLITÉ ET SÉRÉNITÉ CHEZ VOUS

Vous êtes locataire ou propriétaire,
vous avez besoin de sécuriser votre habitation
chez un assureur solide et fiable.

allianz-burkina.com ☎ (+226) 25 32 82 00



Allianz 

Editorial

Au Burkina Faso, l'Architecte se trouve confronté à de nombreux défis qui sont essentiellement liés à l'appropriation du métier par le commun des Burkinabè, la promotion et la valorisation de l'architecture de façon générale. Le Burkinabè doit appréhender l'importance de l'architecte dans notre société contemporaine. Pour ce faire, l'Ordre des Architectes du Burkina (OAB) a décidé d'offrir une continuité au journal **ART-CHIC-TECH** afin de mieux faire connaître le métier. Le Journal créé par l'Ordre était auparavant dédié à la semaine de l'architecte. Il paraîtra désormais chaque deux mois. Il traitera essentiellement de questions relatives à l'architecture et à la construction. Il a pour objectifs de permettre aux membres de l'Ordre, ses partenaires et les citoyens burkinabè de connaître l'actualité dudit domaine.

Il se veut également être un support de promotion des œuvres architecturales et aussi un canal de sensibilisation des citoyens sur des thématiques liées à la construction, d'où le choix du thème de ce premier numéro qui est «Bâtir avec des professionnels».

Nous vous faisons découvrir les différents intervenants de l'art de bâtir à travers notre rubrique **Gros plan**. Nous vous donnons aussi des astuces pour décorer et aménager vos espaces dans la rubrique **Astuces et déco**. Enfin dans la rubrique **Actu de l'OAB**, nous vous informons sur nos différentes activités avec nos partenaires. Nous vous souhaitons une agréable lecture.



Ce Journal a pour objectif de permettre aux membres de l'Ordre, ses partenaires et les citoyens burkinabè de connaître l'actualité liée au domaine de l'architecture.

Fabrice Fabien OUÉDRAOGO,
Président

DAIKIN

INVERTER

R-32

DRIVING OUR GREEN VISION



Chaque projet est unique et DAIKIN vous offre une solution sur mesure.

Investir pour la haute qualité & payer moins en factures

Présentation

DAIKIN Burkina est une société commerciale, filiale du Groupe Delta. Elle est spécialisée dans la conception, la mise en œuvre et la gestion de Solutions de Climatisation.

DAIKIN Burkina a une expertise avérée dans :

- La Phase d'étude : allant de l'évaluation des besoins à la préconisation de la solution la plus convenable
- L'estimation des coûts d'exploitation
- La fourniture et l'installation de système de climatisation intégré
- La maintenance des équipements de la marque DAIKIN.

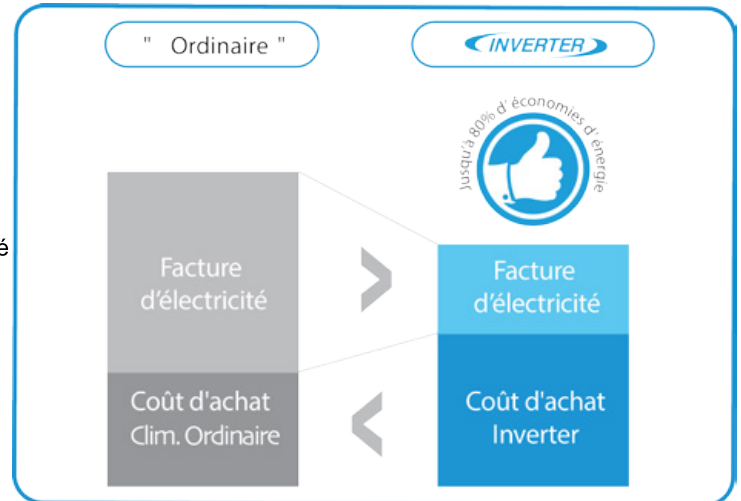
DAIKIN « N°1 mondial de la climatisation avec 90 ans d'expériences » propose le plus large éventail de solutions en climatisation au monde, elle allie, sécurité, efficacité énergétique, économie d'énergie, confort et protection de l'environnement.

Le Service Apres Vente

DAIKIN Burkina, c'est aussi une équipe de techniciens et d'ingénieurs aguerris et avertis pour vous assurer un service après-vente de pointe durant le cycle de vie de vos systèmes de climatisation.

Le Package d'Offre

Du Résidentiel au Commercial et à l'Industriel, DAIKIN Burkina, grâce à son partenariat avec DAIKIN, dispose d'une large gamme de produit, et est à mesure de proposer tout type de solution de climatisation.



Jusqu'à
80%
D'économie
d'énergie



HOME COMFORT Expert

01 BP 1920 Ouagadougou 01 - BURKINA FASO

Avenue Kwamé N'Krumah à 60 M de l'Union Européenne en allant vers l'aéroport

Tél : +226 25.39.27.89 - 70.20.98.13

Actu de l'OAB



Photo de famille lors de la remise de don au centre national des handicapés moteurs du Burkina

DON AU CENTRE NATIONAL DES HANDICAPÉS MOTEURS DU BURKINA (CNHM-B)

Le vendredi 26 juillet 2019, l'Ordre des Architectes du Burkina, en partenariat avec CIMFASO et IP+Solution, a fait un don d'une valeur de 5 millions de FCFA aux CNHM-B sis à Gounghin. Ce don était essentiellement composé de 5 tonnes de ciment offertes par CIMFASO

pour la construction d'un atelier dans le centre, de l'installation d'un routeur et un abonnement et un abonnement internet de 4 mois offerts par IP+Solution et enfin du matériel informatique et un plan de construction dudit atelier et le suivi offerts par l'OAB.

L'ARCHITECTE GAËTAN SIEW PARTAGE SON EXPÉRIENCE

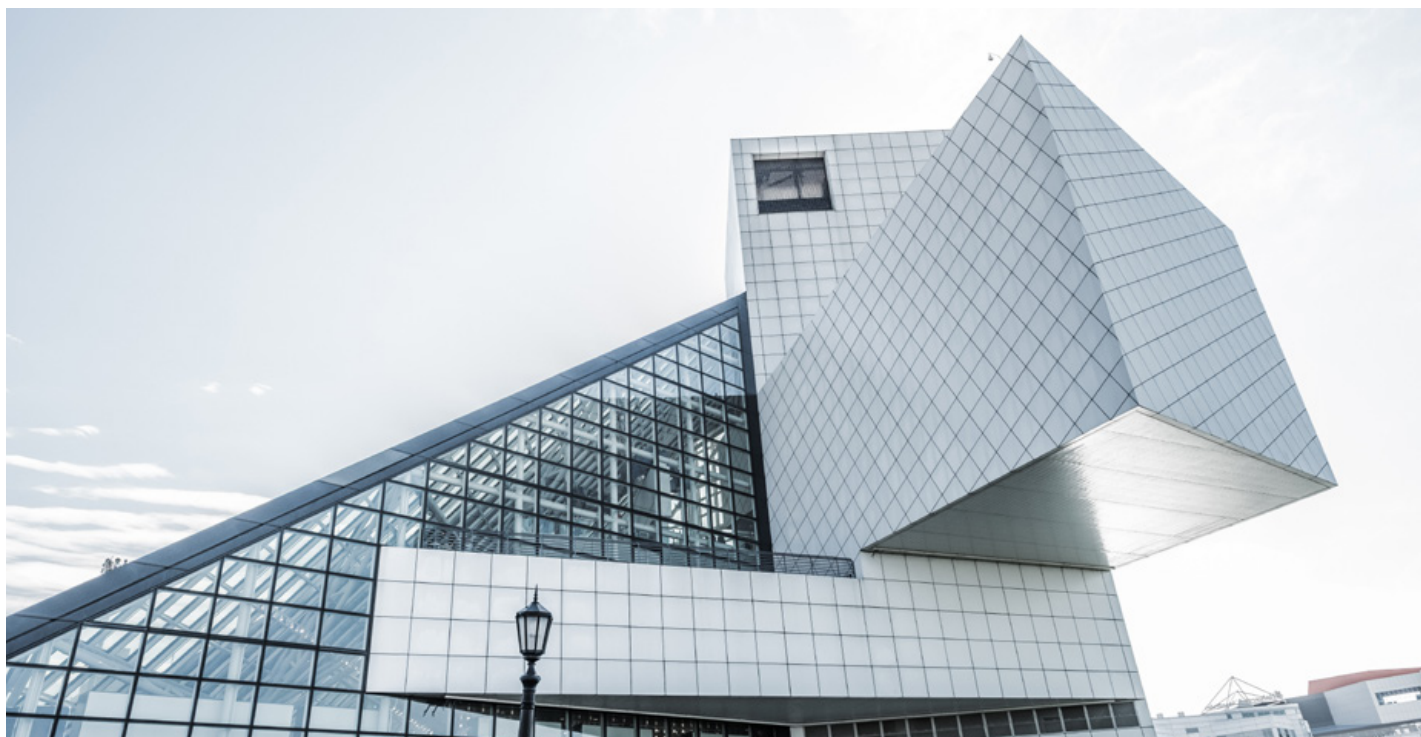
AVEC L'ORDRE BURKINABÈ

L'Ordre des architectes du Burkina (OAB) a organisé une rencontre d'échanges, le 24 avril 2019, à Ouagadougou autour de l'avenir des villes africaines et le rôle des architectes dans un tel contexte. Un After Work qui a permis aux architectes inscrits à l'Ordre, de discuter à bâtons rompus avec l'éminent architecte, Gaëtan Siew.

Afterwork
Ordre des Architectes du Burkina

Invité d'honneur :
Gaëtan SIEW,
Ancien Président de l'UA

Mercredi 24 Avril 18h 30 au Backuss café



Gros plan

LES INTERVENANTS DE L'ACTE DE BÂTIR : LES ACTEURS DU PRIVÉ DANS LA CONSTRUCTION

Il ya des acteurs privés qui jouent un rôle important dans l'aménagement et la gestion du foncier urbain. Nous basant sur le code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso, nous ferons un tour non exhaustif des différents intervenants de l'acte de bâtir.

L'ARCHITECTE

L'exercice de la profession est régie par la loi n°0172006/AN du 18 mai portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina, la ZATU AN VIII 0031/FP/PRES du 28mars 1991 portant création de l'ordre des architectes du Burkina et du Kiti (décret) n°AN VIII 026/FP/EQUI/SEHU du 13 mars 1993 portant réglementation de l'exercice de la profession au Burkina Faso, l'Arrêté n°93-34/TPHU/SG/OAB du 12 octobre 1993, portant Code des Devoirs Professionnels de l'Ordre des Architectes du Burkina. L'OAB regroupe à ce jour environ 200 membres.

L'architecte est le maitre d'œuvre de projets architecturaux. Il a pour mission entre autres de :

- Effectuer de la programmation architecturale
- concevoir et d'établir avec la collaboration de techniciens de son choix, des projets de construction, de transformation, d'aménagements, d'entretien, de décoration de toute nature, ainsi que les études techniques s'y rapportant ;
- D'établir des dossiers d'appel d'Offres ;
- D'effectuer les études d'aménagement urbains ou ruraux ayant trait à son projet
- Diriger et contrôler l'exécution conformément aux règles de l'art et prescriptions techniques en vigueur ;
- Prodiguer conseils, expertise et assistance à la maitrise d'ouvrage

Il peut en outre effectuer des missions de formation, enseignement et recherche

L'Architecte est garant de la conception, la fonctionnalité, l'esthétique, l'harmonie des formes et couleurs

L'URBANISTE

La profession d'urbaniste est régie par la loi n°018-2018. Suivant cette loi en son article 7, l'urbaniste a pour missions spécifiques :

l'analyse et la prospective territoriale; la coordination et le pilotage des projets territoriaux;

le suivi des procédures et l'élaboration des documents d'urbanisme en vigueur;

la réalisation d'études de faisabilité techniques préalables de projets d'urbanisme;

l'étude et le suivi des ensembles urbains et des réseaux des services publics notamment les voiries et réseaux divers (VRD), le transport et la circulation, les espaces verts, les équipements collectifs dans les centres urbains; etc

les missions de conseil et d'assistance auprès des collectivités territoriales, de l'Etat, des organismes internationaux ou de tout autre décideur public ou privé.

le conseil et l'assistance des maîtres d'ouvrages dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la gestion des risques.

L'exercice de la profession d'urbaniste à titre privé est soumise à la condition d'obtention d'un agrément technique du ministère en charge de l'urbanisme et de la construction.

L'INGÉNIEUR EN GÉNIE CIVIL

La profession est régie par la loi n°0172006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso, la loi n°020-2012/AN du 10 mai 2012 portant création de l'ordre

des ingénieurs en génie civil et le décret n°2013-581/PRES/PM/MIDT/MHU/MEAHA du 15 juillet 2013 portant code de déontologie de la profession d'ingénieur en génie civil au Burkina Faso. On dénombre environ 250 membres inscrits au tableau de l'ordre des ingénieurs en génie civil.

Selon l'article 5 de la loi du 10 mai 2012, l'ingénieur en génie civil, fait profession habituelle de :

- concevoir et établir des études, rapports, calculs, dessins, plans, devis et cahier des charges;
- faire des consultations, donner des avis et des conseils
- surveiller, contrôler, inspecter, superviser ou coordonner les travaux,
- mener des expertises et des audits
- gérer et entretenir les ouvrages

Il exerce dans les domaines suivants : bâtiments et édifices public et privés, construction industrielles, infrastructures de transports et hydrauliques, les ouvrages d'assainissement L'ingénieur génie civil est garant de la tenue des ouvrages.

LES AUTRES INGÉNIEURS SPÉCIALISÉS

En sus de l'ingénieur génie civil, d'autres ingénieurs peuvent intervenir selon la nature des projets. Ils sont spécialisés dans des domaines précis tels que : la structure métallique, l'électricité, la climatisation, la plomberie, l'hydraulique, l'informatique, la sécurité incendie, l'acoustique, etc.

Selon les projets, l'Architecte fait appel également au spécialiste ou expert le mieux indiqué afin de l'accompagner dans sa mission.

LE GÉOMÈTRE EXPERT

La profession est régie par la loi

n°0172006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso. Le géomètre expert est un acteur majeur de la chaîne d'aménagement et de gestion foncière. Leur intervention permet de pallier aux insuffisances des administrations publiques

Suivant l'article 2 de la loi N° 21-2010/AN du 06 mai 2010 qui porte sur la création l'Ordre des Géomètres experts du Burkina Faso, le Géomètre expert est le spécialiste qui :

fixe les limites des biens fonciers. étudie et conseille sur l'aménagement, évalue et décide de la fusion ou du partage de ces biens.

dresse des documents topographiques ou des plans de biens fonciers et procède à toute opérations techniques ou études s'y rapportant ou en découlant.

Il procède aussi à l'établissement des plans de propriétés rurales et urbaines et au bornage des parcelles ou des propriétés. Il peut aussi s'occuper aussi de l'exécution des travaux cadastraux, de lotissement, de reconstruction et de rénovation urbaine.

LE PROMOTEUR IMMOBILIER

Son rôle est d'acquérir les terrains, les aménager et les commercialiser bâtis ou non bâtis. Il contribue à une meilleure organisation du marché foncier. au Burkina Faso on dénombre plus de 200 sociétés de promotion immobilière agréées par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. La promotion immobilière est régie par la loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso, la loi n°057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant promotion immobilière au Burkina Faso et la loi 034-2012 AN du 02 juillet portant

réorganisation agraire et foncière.

LE MAITRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ

C'est le mandataire exclusif du maître d'ouvrage. Il assure pour le compte du maître d'ouvrage la direction de l'exécution des travaux depuis la conception du projet

jusqu'à sa réception définitive. Il assure donc la gestion technique et financière des travaux. Ce domaine est régi également par des textes au Burkina Faso.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

C'est la personne physique ou morale désignée pour le compte

de qui les travaux ou ouvrages sont exécutés.

L'ENTREPRENEUR

Est celui qui est en charge de l'exécution proprement dite des contrôles de l'architecte et de l'ingénieur. Il a la responsabilité de la bonne exécution des ouvrages.



Astuces & déco

L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE

Aménager un espace, c'est comprendre comment certains critères de lecture de l'espace tels le flux (couloirs de circulation), la spatialité, la distribution vont être régis à travers la disposition de mobiliers (canapés, chaises, rangements...).

Aménager correspond à « déchiffrer l'espace et le temps » comme le dit Georges Perec dans *Espèces d'espaces*. Aménager un espace demande une bonne compréhension du volume dans lequel va se mouvoir les usagers afin de tirer le meilleur partie de tous les centimètres disponibles pour fluidifier la circulation et gérer l'espace.



Bien aménager avec un architecte c'est :

- Comprendre quel type d'activité va s'opérer dans ledit espace
- Savoir à quel style d'intérieur correspond l'espace (contemporain, ethnique chic...)
- Savoir quel genre de mobilier correspond ou peut s'harmoniser avec les éléments existants,
- Disposer le mobilier de manière à diriger le flux des usagers, les obstacles devenant des mises en scènes (sculptures, vases...)
- Gérer la qualité et la quantité de lumière naturelle et artificielle à l'intérieur (rideaux et voilages, luminaires...)
- Choisir les objets de décoration pour accommoder le tout en pensant à bien associer les styles et les coloris .

La décoration demande une bonne dose d'imagination pour lier un espace à un objet. Gaston Bachelard disait que « sans cesse l'imagination imagine et s'enrichit de nouvelles images. C'est cette richesse d'être imaginé que nous voulons explorer » ; donc pas de créativité en restant juste chez soi et en voulant faire un projet

extraordinaire.

Sortez et traînez dans les magasins. Trouvez la belle peinture murale pour magnifier les lumières. La mode des couleurs vives est de plus en plus répandue même si pour certaines personnes, il n'y a pas mieux que les couleurs classiques, blancs, écrus... une belle couleur chaude ou froide permet de changer le look de votre intérieur.

Il ne faut pas hésiter non plus à peindre son plafond dans un autre coloris que le blanc, jouer avec les contrastes permet de jouer avec les volumes de son intérieur. L'effet est même très surprenant.

Pour finaliser le tout, ne pas négliger le sol. C'est quand même le reflet de la pièce.

Il arrive depuis quelques années, en Afrique subsaharienne, les peintures pour sol qui peuvent remplacer ou se mettre par-dessus le carrelage. L'avantage c'est d'avoir un sol uni, mat ou brillant et de ne voir aucun joint. Le désavantage, c'est le risque de craquelure en cas de mauvaise pose.

Cependant, les carreaux restent le premier choix. Malheureusement, beaucoup ne savent pas que les

carreaux ont des usages différents, fonction de la pièce à laquelle ils sont destinés.

Pour simplifier les questions que vous vous posez, il faut savoir que les carreaux ont différentes résistances, soit aux passages des usagers (vos carreaux jaunissent ou blanchissent à peine 2 ans après sa pose), soit aux rayures, soit à l'adhérence (éviter un carreau glissant dans sa salle de bain)

La mondialisation faisant son petit bout de chemin, l'importation de différents styles de carreaux continue d'augmenter (des imitations bois ou même métal se retrouvent facilement dans le marché). Les textures, les couleurs et la taille ne se discutant pas, il faut garder ce conseil en tête qui est d'adapter votre carreau à son usage et d'observer les huit conseils plus haut pour s'harmoniser avec le reste des pièces.

ART-CHIC-TECH

Récépissé n°3327

Bimestriel de l'Ordre des Architectes
du Burkina

DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. François Fabien OUEDRAOGO,
Président de l'OAB

RÉDACTEUR EN CHEF

Stéphane TAPSOBA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Ariane SOMDA SGA

EQUIPE DE RÉDACTION

TERIA Agence + Membres de l'OAB

MAQUETTE & IMPRESSION

OMEGA VISION COMMUNICATION



Conseil RH - Conseil Entreprises

Le Cabinet Human Project vous accompagne dans vos projets d'entreprises :

- ✓ **CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT STRATEGIQUE DES ENTREPRISES ET DES ONG**
- ✓ **CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES**
- ✓ **RECRUTEMENT** (*plus de 200 recrutements/an en moyenne*)
- ✓ **FORMATION** : (*séminaires certifiés et formations à la carte*)

✓ **EXTERNALISATION DU PERSONNEL (OUTSOURCING) :**

- *Secteur des Mines (289 personnes) ;*
- *Secteur des Banques et assurances (85 personnes) ;*
- *Secteur des Hydrocarbures et carburant (325 personnes) ;*
- *Secteur de la Logistique (14 personnes) ;*
- *Secteur de la Télécommunication (30 personnes) ;*

✓ **EXTERNALISATION DE LA LOGISTIQUE ET DES MOYENS GENERAUX**

- *Véhicules ;*
- *Locaux ;*
- *Matériel.*

➔ **LES DEUX PRODUITS NOVATEURS DE HUMAN PROJECT**

• **PRODUIT 1 : LE CENTRE DE BILAN DE COMPETENCES :**

- *Entreprises ;*
- *Employés,*
- *Chercheurs d'emploi.*

Familiarisez-vous avec la multitude de nos tests d'évaluation de compétences, d'aptitudes en allant sur : www.bilan.humanprojectbf.com

• **PRODUIT 2 : LA DATABASE DE COMPETENCES : (recrutement à l'échelle nationale et internationale) :**

- a. Vous êtes un recruteur, la database dispose d'une gamme de profils repartis en secteurs d'activités adaptés aux besoins spécifiques de votre entreprise, en renforçant votre dispositif stratégique en matière de compétences.
- b. Vous êtes un chercheur d'emploi ou vous recherchez mieux, nous vous invitons à visiter notre plateforme sur : www.databases.humanprojectbf.com

Cité 1200 logements, 01 BP 1612 Ouagadougou 01 - Tél : 226 25 36 32 92

Mobile : 57 43 66 77 / 64 63 51 99 / 66 76 57 32 - Email : direction@humanprojectbf.com

NB : pour plus d'informations sur nos activités, allez sur : www.humanprojectbf.com



@humanproject5



www.linkedin.com/company/human-project-burkina-faso



Human Project Burkina Faso



CENTRE DE GESTION DES CITÉS

SOCIÉTÉ D'ETAT DE PROMOTION IMMOBILIÈRE
au capital de 5 350 000 000 FCFA



Au service des burkinabè depuis plus de **30 ans**



CEGECI, L'assurance pour un logement décent!

📍 CEGECI Siège : 88, Avenue de l'Armée Cité AN III - 02 BP 5120 OUAGADOUGOU 02

☎ Tél. : 25 31 14 03 / 25 30 31 55 / 72 86 83 83 - Fax : 25-30-31-28

📍 Direction Régionale de l'Ouest/ Bobo Dioulasso : 01 BP3059 BOBO DIOULASSO 01

☎ Tel. : 20 97 39 59

🌐 www.cegeci.bf

✉ e-mail : cegeci@cegeci.bf

Suivez-nous 